



PREFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE

PREFECTURE
DIRECTION DES COLLECTIVITÉS LOCALES
ET DE L'UTILITE PUBLIQUE ET DE L'ENVIRONNEMENT
BUREAU DES INSTALLATIONS ET DES TRAVAUX REGLEMENTES
POUR LA PROTECTION DES MILIEUX

Marseille, le 16 décembre 2013

Compte rendu synthétique

Le jeudi 12 décembre 2013, une réunion informelle de la commission de suivi de site des installations Altéo de Gardanne et Bouc-Bel-Air s'est tenue à la Préfecture des Bouches-du-Rhône sous la présidence de M. Louis LAUGIER, Secrétaire Général de la Préfecture des Bouches-du-Rhône.

Participaient à cette séance de travail :

M. François-Michel LAMBERT, Député

Mme Danièle MILON, Maire de Cassis

M. Didier REAULT, Président du Parc national des Calanques,

M. Henri THOMAS, Directeur développement durable d'Altéo de Gardanne

M. Jean-Paul LEREDDE, Directeur d'Altéo Gardanne et M. Eric DUCHENNE, Directeur des opérations

M. Gilbert MAGAN, Secrétaire du CHSCT d'Altéo Gardanne

M. Philippe THIBAUT, Responsable HSE d'Altéo Gardanne et M. Antoine ANNONE.

M. Yves LUCCHESI, Sous-préfet d'Aix-en-Provence

M. Yvon GUILABERT, Adjoint au maire de Bouc-Bel-Air

Mme Magali BRUNEL représentant la Ville de Gardanne

M. François BLAND, Directeur du Parc national des Calanques

Mme Denise BELLAND-SANTINI, Présidente du Comité scientifique du Parc national des Calanques.

Mme Myriam SIBILOTTE, Chef du Pôle environnement de la Préfecture Maritime

M.Serge CASTEL, Directeur adjoint de la Direction des territoires et de la mer

Mme Magali BRUNEL représentant le Maire de Gardanne

M.Thomas HASSID chargé de Mission milieu marin à la Mairie de Marseille

Mme Pascale JANNY, chef de service Mer et Littoral à la Mairie de Marseille

Mme Cécile MORCIANO-BERDUGO et Mme Maria CRIADO de l'Agence régionale de Santé (ARS)

Mme Madeleine MICHEL représentant la Présidente de la Communauté d'Agglomération du Pays d'Aix

M.Robert MOUNIER représentant le Chef de l'Unité territoriale 13 de la Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du Logement (DREAL)

M.Robert PASSE, président du CIQ Bompertuis de Gardanne assisté de Mme Françoise BARBE

M.Jean-Claude MONET, président du CIQ de Gardanne

Mme Patricia LOZANO et M.Yann CHANNAC d'Air Paca

M.Gérald L'HOSTETTE Directeur unité Environnement SAFEGE et M.Fabrice JAVEL, Chef de projet.

M.Olivier DUBUQUOY représentant Mme RIVASI, Député européen

Mme Josiane GILBERT, Directrice des collectivités locales, de l'utilité publique et de l'environnement

M.Gilles BERTOTHY, Chef du Bureau des installations et travaux réglementés pour la protection des milieux (BITRPM) assisté de M.Patrick ARGUIMBAU

Les points évoqués:

M.LAUGIER remercie les élus et tous les participants pour leur présence et rappelle les objectifs de la réunion :

- permettre une information des principaux acteurs concernés par les sites de Altéo de Gardanne et Bouc Bel Air et intégrer les modifications prochaines du process industriel Altéo avec l'arrêt des rejets de bauxaline en mer (fin 2015) dans la fosse cassidaine ;
- préparer l'émergence d'une commission de suivi de site (CSS) dont le principe a été acté par l'autorité préfectorale et qui sera constituée après les prochaines échéances électorales pour institutionnaliser cette structure d'échange d'informations et de participation.
- veiller à assurer la pérennité d'un site industriel dans un bassin d'emploi sensible dans le respect des enjeux environnementaux terrestres, aériens et maritimes.

M.LAUGIER souligne que la création d'une CSS est obligatoire pour une décharge collective de déchets non inertes ou un site seveso (seuil AS). La décharge de déchets industriels Altéo accueillant les résidus de bauxaline de Mange Garri à Bouc Bel Air ne correspond pas stricto sensu à cette définition et le site Altéo de Gardanne ne relève pas de la réglementation seuil AS (avec servitudes). Toutefois compte tenu des enjeux environnementaux cumulés et des rejets en mer de résidus de bauxaline jusqu'à fin 2015 puis d'eau de process

après cette date, la création d'une CSS a été décidée pour permettre les échanges dans la plus grande transparence même si un comité scientifique sur les rejets en mer œuvre depuis 1995 et qu'un comité de pilotage inter-services Etat/Altéo travaillent depuis 2012 sur les process Altéo et les dossiers administratifs en cours.

Le CSS comprendra 5 collèges :

- administration : avec Préfecture, DREAL, DDTM, ARS, Préfecture Maritime notamment ;
- collectivités locales
- riverains
- exploitants de l'installation
- salariés de l'installation (choisis parmi les salariés protégés au sens du code du travail)

Par ailleurs, un groupe « personnes qualifiées » pourra être désigné.

Les présidents des comités scientifiques existants et les personnalités élues ou experts auront vocation à en faire partie.

La présidence des CSS est assurée soit par le préfet ou son représentant (cas des décharges, ce qui pourrait être retenu s'agissant de la décharge de Mange Garri à Bouc Bel Air), soit par un membre de la commission (le plus souvent un élu, cas des sites Seveso...).

Le moment venu, un bureau est constitué par le président et un membre de chaque collège.

M.LAUGIER cède la parole à M.THOMAS afin qu'une présentation de l'évolution du process de traitement des résidus de bauxite de l'usine de Gardanne avec les raisons des choix industriels opérés notamment après 2015 avec l'arrêt des rejets de résidus de bauxaline remplacés par des eaux de process soit faite aux participants.

(Présentation ci-jointe).

A l'issue de la présentation, un débat s'instaure au cours duquel les points principaux suivants sont abordés :

- la nécessité du respect des normes environnementales est rappelée par M.LAMBERT, Député, qui souhaite que l'arrêt des rejets des résidus en mer se fasse au plus tôt et souligne la référence que constitue l'usine Altéo avec ses productions dont la pérennité doit être assurée dans ce cadre législatif et réglementaire.
- la pédagogie et la clarté des explications fournies par le représentant d'Altéo est soulignée par Mme MILON, Maire de Cassis qui confirme la nécessité de veiller à l'émergence d'un territoire durable respectueux des critères environnementaux en convergence avec les facteurs économiques et sociaux.
- M.REAULT insiste sur le contrôle qui sera fait de l'option retenue par les différents acteurs et la rigueur des vérifications qui seront opérées par les comités scientifiques et notamment celui du parc national des Calanques soucieux du respect de la biodiversité pour s'assurer de la compatibilité avec les normes environnementales.
- M. GUILABERT, Adjoint au Maire de Bouc-Bel-Air évoque les craintes des administrés en matière de radio-activité de la bauxaline. Sur ce point, il est rappelé que sa radio-activité se situe à un niveau faible (0,45 microSv/h) bien inférieure à la limite de dose annuelle de 1 mSv avec des zones de stockage, par ailleurs, non accessibles au public.
- Les représentants du personnel de la société Altéo insistent sur les enjeux économiques et sociaux notamment en terme d'emplois et les efforts consentis par le société Altéo dans un contexte contraignant.

- M.DUBUQUOY, représentant de Mme RIVASI, exprime des réserves sur certaines études scientifiques disponibles et souligne la toxicité des « boues rouges » qui lui paraît sous-évaluée.

- Sur la question des aides et subventions (de l'ordre de 50%) notamment de l'ADEME à Altéo pour les filtres-presses, il est rappelé que ces dispositifs s'inscrivent dans des modalités nationales applicables à tous les industriels éligibles conformément au principe d'égalité de traitement.

- Les représentants des comités d'intérêt de quartier expriment les craintes relatives aux bassins d'évaporation de Mange Garri. Il est rappelé que 6 bassins existent dont deux secs et un pluvial dimensionné pour une crue centennale et sont soumis à une réglementation par arrêtés préfectoraux.

M.LAUGIER, après avoir remercié les participants, lève la séance à 19h15.

Pour la Présidence
Le Secrétaire Général



Louis LAUGIER